



Féchy, le 2 décembre 2017

CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE POUR L'ETUDE DE L'ANCIEN COLLEGE

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 8/2017 RELATIF
AU CREDIT D'ETUDE EN VUE DE LA RENOVATION DE L'ANCIEN COLLEGE

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission susmentionnée composée de Madame Christiane AGUET, présidente, Madame Mireille Cardinaux, Messieurs Guy MERCIER, François BURNAND, Thierry MOLLIEUX, et René GROUX membres, s'est réunie le lundi 27 novembre à 20h00 à la salle de commune afin d'étudier ledit préavis. Mme Marguerite PILLOUD, membre, était excusée suite à un accident.

Monsieur Andreas MEYER, syndic, et Madame Francine DUPUIS, municipale en charge des bâtiments communaux, étaient présents pour nous présenter le préavis et répondre à nos questions. Nous les remercions pour leur disponibilité et leurs explications.

La discussion a porté sur le montant de CHF 335'000.- pour le crédit d'étude, en faveur de l'architecte, bureau Philippe LEROY. Cette somme a en effet semblé élevée aux commissionnaires présents. Il s'avère que ce montant représente la moitié du mandat total de l'architecte. D'après les réponses obtenues de la municipalité, le montant des honoraires s'élève à environ 15% du coût total estimé du projet, ce taux est correct et usuel dans la profession. Le fait d'engager dès maintenant le 50% du mandat de l'architecte permettra d'obtenir une estimation du coût final du projet avec une bonne précision.

La commission demande expressément à la municipalité de mener une négociation avec l'architecte afin d'obtenir que les autres 50% de ses honoraires soient revus à la baisse et forfaitisés.

La commission a pu se convaincre que le projet en cours, malgré un coût élevé lié aux contraintes et à l'ancienneté du bâtiment (monument historique) permettra de mettre à disposition des habitants cinq appartements à loyer abordable.

Enfin, la commission a également souhaité savoir si l'étude des places de parc nécessaires était comprise dans le montant des honoraires d'architecte. Il a été répondu que oui. Six places pour les besoins des futurs locataires devront être « trouvées ». Elles sont à l'étude auprès de la Municipalité. La commission a pu le vérifier en consultant des projets apportés pour l'occasion.

En conclusion, après discussion et analyse, la commission est consciente de l'obligation de trouver un usage à ce bâtiment historique qui fait partie du patrimoine de la commune, et que toute transformation aura un coût certain. Le fait de pouvoir créer cinq appartements à loyers abordables pour ses habitants est une bonne chose.

De ce fait, la commission permanente pour l'étude de l'ancien collège propose à l'unanimité aux membres du Conseil général d'accepter ce préavis municipal no 8/2017.

Pour la Commission ad hoc,

La présidente

Les membres

Christiane AGUET



Guy MERCIER



François BURNAND



Thierry MOLLIEUX



René GROUX



Mireille CARDINAUX

